

## Extrait du procès-verbal

Séance du : 28 juin 2021  
Présidente : Mme Chiara MONTECCHIO  
Rapport sur : Préavis N° 217/2020  
Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 217/2020 concernant relatif à l'adoption du plan d'affectation « Vieille-Ville »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e :**

1. d'approuver la modification de l'article 17 du règlement du plan d'affectation, comme décrit au point 8 de ce rapport, pour que l'étude soit soumise à la Commission d'experts en matière de développement urbain pour préavis,
2. d'approuver la modification de l'article 45 du règlement du plan d'affectation, comme décrit au point 8 de ce rapport, permettant d'accorder des dérogations sur préavis de la Commission d'experts en matière de développement urbain,
3. d'adopter le plan d'affectation « Vieille-Ville » amendé,
4. de lever l'opposition de M. Jacques Hanhart, propriétaire de la parcelle N° 45,
5. de lever l'opposition de l'hoirie Luginbühl, d'Olivier de Mestral, de Marco Sutter, de Françoise et Olivier Bonnard, de Victor Allamand, de Lisette et Armand Ramel,
6. d'envoyer le présent plan d'affectation au Département en charge de l'aménagement du territoire et de la police des constructions du Canton de Vaud pour approbation.

L'amendement proposé par la commission modifiant l'article 17 est accepté par 61 oui et 5 abstentions.

L'amendement proposé par la commission modifiant l'article 45 est accepté 61 oui et 4 abstentions.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 61 oui, 3 non et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 29 juin 2021.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**La Présidente :**



**La Secrétaire :**